

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du lundi 08 janvier 2024

Délibération N° DE_020_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 28/12/2023		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit janvier deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joel REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémy SOLIGNAC

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Sylvie DUBOIS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°6 - LES HERMAUX 2023

COMMUNE DE LES HERMAUX

Présents : 7 - Représentés : 0 - Votants : 7 – Pour : 7 - ADOPTEE

Présents : RODIER YVES, MAIRE, SEGUIN Pierre, Premier Adjoint, VAYSSIER Julien, Deuxième adjoint, GELY Vincent, Conseiller, REVERSAT Joel, Conseiller, DUBOIS Sylvie, Conseillère, SOLIGNAC Jérémy, Conseiller.

Secrétaire : DUBOIS Sylvie est élue secrétaire de séance.

DM -006

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
231-123	Immobilisations corporelles en cours	0,00	-18 000,00
2151-127	Réseaux de voirie	0,00	18 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00

TOTAL

0,00

0,00

RODIER YVES, MAIRE, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jours, mois et ans indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Monsieur YVES RODIER
Président de séance

Madame Sylvie DUBOIS
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dubois', is written over the name of the secretary of the meeting.